

[Texte]

now. Added to this promise of having a review, we had got a lot of letters from people such as your constituents telling us they were worried about cable rates.

So we have announced that the parameters of this investigation, a very public and fair one, will include the issue of affordability. I mentioned earlier that we mentioned this three times. This was not a very popular thing to do for some of the cable companies. They were not very enthusiastic about that notion. I think they will accept it in the long run, because they believe in a fair and open process, which always makes the ultimate rates more credible, when citizens can see how they have been arrived at.

To come back to why the rates have been going up, that is what this public hearing will determine. There is the cost of some new Canadian services. It is a very low cost. If my memory serves me, it may be about one-tenth of the cost of the other increases, which come out under subsections 18.(2), 18.(3), 18.(6), and 18.(8) of the cable regulations, which cover the Consumer Price Index pass-throughs of programming costs and some other costs. Subsection 18.(6) is capital expenditures. Subsection 18.(8) covers economic need of the companies. These have been the four formulas for increasing monthly rates. There is another one for plugging in in section 17. But the main ones I think your constituents are worried about come about under section 18.

We are acutely sensitive to that. We are listening very hard and we are going through this process as openly and deliberately as we can. We cannot make sudden decisions in secret because people would not believe it. We do not want to be a group of plotting bureaucrats in some back room. We have to go through a public process in which we invite everybody to participate. That is what we are doing. The hearing will take place in February and the answer will come a couple of months later.

M. Ronald J. Duhamel (député de Saint-Boniface): Bonjour, monsieur Spicer. J'ai trois questions à vous poser.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une assimilation galopante chez les francophones hors Québec. La radiodiffusion peut-elle jouer un rôle pour essayer de contrecarrer cette assimilation, peut-être un rôle éducatif? Pouvez-vous me donner vos impressions là-dessus?

M. Spicer: Je pense que l'un des instruments que nous pourrions utiliser beaucoup plus est l'instrument de la publicité et de l'information. Ayant passé quelques années dans ce domaine comme journaliste, j'y crois énormément comme vous.

[Traduction]

surtout parce que la présidence a été vacante pendant un certain temps. Comme d'autre part une révision avait été promise, beaucoup de gens, comme ceux de votre circonscription, nous ont écrit pour nous dire que les tarifs du câble devenaient inquiétants.

Nous avons donc annoncé que dans le cadre de cette enquête, une enquête très publique et très équitable, on s'intéresserait au caractère raisonnable des tarifs. J'ai dit tout à l'heure que cette expression avait été utilisée trois fois. Ce genre de chose ne plaît pas beaucoup à certaines compagnies de câble. C'est une notion qui est loin de les enchanter. Je pense qu'à long terme, ils finiront pas s'y faire, parce qu'ils reconnaissent que le processus doit rester ouvert et équitable, et quand les citoyens comprennent comment les tarifs sont fixés, il est plus facile de les justifier.

Quant à la question de savoir pourquoi les tarifs ont augmenté, c'est ce qu'on cherchera à déterminer pendant cette audience. Certains nouveaux services s'accompagnent de coûts, mais de coûts très faibles, qui doivent représenter environ un dixième des autres augmentations et s'inscrire dans le cadre des paragraphes 18.(2), 18.(3), 18.(6) et 18.(8) des règlements sur le câble, qui tiennent compte de l'indice des prix à la consommation et des coûts de programmation, entre autres. Le paragraphe 18.(6) porte sur les immobilisations. Le paragraphe 18.(8), sur les considérations économiques pour chaque compagnie. Il y a les quatre formules qui permettent d'augmenter les tarifs mensuels. Il y en a une autre qui est mentionnée à l'article 17. Mais la formule qui inquiète le plus les gens de votre circonscription est certainement celle de l'article 18.

Nous en sommes tout à fait conscients. Nous suivons tout cela de très près et nous procédons aussi systématiquement et aussi ouvertement que possible. Je ne peux pas prendre de décisions en secret du jour au lendemain, car les gens n'y croiraient pas. Nous ne voulons pas être considérés comme des fonctionnaires qui complotent dans une arrière-salle. Nous devons agir en public et inviter tout le monde à participer. C'est précisément ce que nous faisons. Les audiences auront lieu en février, et nous devrions avoir une réponse environ deux mois plus tard.

Mr. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Good afternoon, Mr. Spicer. I have three questions for you.

As you well know, francophones outside Quebec are being assimilated at an amazing pace. Do you think broadcasting could be useful to counteract this tendency? Could it play an educational role? Would you care to comment?

Mr. Spicer: There is one other medium that could be much more useful, it is that of advertising and information. Having spent several years in that field as a journalist, I agree with you that it has enormous potential.